



Avis public

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUSDITE MUNICIPALITÉ

Avis est, par les présentes, donné que lors de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 14 janvier 2019 à 19h30, au Centre communautaire, 444 chemin Bradley à Saint-Armand, sera adopté le règlement numéro 009-18 relatif au nouveau code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Armand. Un avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 3 décembre 2018 et un projet du règlement a également été présenté et déposé lors de cette même séance.

Ce projet de règlement abrogeant les règlements numéro 121-12 et 146-18 de la Municipalité a pour objet d'introduire une règle d'après-mandat pour certains fonctionnaires municipaux. Cette règle se retrouve à l'article 9 du projet de règlement numéro 009-18 et propose ce qui suit :


Il est interdit aux employés suivants de la municipalité :

- 1- Le directeur général et son adjoint
- 2- Le secrétaire-trésorier et son adjoint
- 3- Le trésorier et son adjoint;
- 4- Le greffier et son adjoint;

d'occuper pour une période de 12 mois qui suivent la fin de leur lien d'emploi avec la municipalité, un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne en tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce projet de règlement au bureau de la Municipalité situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand aux heures normales d'ouverture soit, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Saint-Armand, le 12 décembre 2018.


Martine Loïselle, directrice générale et
secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Martine Loïselle, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Armand, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant à chacun des endroits désignés par le conseil entre 15h et 17h, le 12 décembre 2018.


Martine Loïselle, directrice générale et
secrétaire-trésorière